



PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE



RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2021-197

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2021

Agence régionale de santé

971-2021-07-29-00004

Arrêté modificatif relatif au projet
d'expérimentation "PRomotion de
l'ALIMentation et de l'Activité Physique -
INEgalités de Santé en Guadeloupe et Îles du
Nord" porté par le Pôle Cnam-Istna du Cnam
Grand Est et l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin,
Saint-Barthélemy (projet PRALIMAP-INES)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY

VU la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 et plus particulièrement son Article 51 ;

VU le décret du 7 mars 2018 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ;

VU le décret n°2018-125 du 21 février 2018 relatif au cadre d'expérimentation pour l'innovation dans le système de santé prévu à l'Article L 162-31-1 du code de la Sécurité Sociale ;

VU la circulaire N°SG/2018-106 du 13 avril 2018 relative au cadre d'expérimentation pour les innovations organisationnelles prévu par l'article 51 de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 ;

VU l'avis favorable du comité technique de l'innovation en santé du 24 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté d'autorisation du 31 décembre 2019 relatif au projet d'expérimentation « PRomotion de l'ALIMENTation et de l'Activité Physique – INEgalités de Santé en Guadeloupe et Iles du Nord » et son annexe ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2019 est modifié comme suit :

Les mots « Elle est prévue pour une durée de quatre ans à compter de la publication du cahier des charges » sont remplacés par « Elle est prévue pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 ».

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le

29 JUL. 2021

P/ La Directrice Générale,

Dr Florelle BRADAMANTIS

Directrice Générale Adjointe

